

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

DM-2026- 088

## DECISION MUNICIPALE

### DON A LA VILLE DE GRAVELINES DUPONT RESTAURATION/GRAVELINATURE 2026

#### 7.10 - Divers

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des articles L.2122-22-9° et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 avril 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Vu l'inscription à l'Article 756 - Fonction 348 du budget,

Considérant la manifestation « Gravelinature » organisée par la ville de Gravelines le dimanche 24 mai 2026,

Considérant que la société Dupont Restauration a souhaité faire un don par virement de 1 000,00 € afin de soutenir cette manifestation,

#### DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : D'accepter le don par virement d'un montant de 1 000,00 € de la société Dupont Restauration pour soutenir la manifestation « Gravelinature » 2026.

Article 2 : De signer le reçu au titre des dons d'une valeur de 1 000,00 €.

Article 3 : La recette sera imputée à l'Article 756 - Fonction 348 du budget.

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations,
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville,
- Transmise au sous-préfet de Dunkerque.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Reçu en Sous-Préfecture le 04 MAI 2026  
Mis en ligne sur le site de la Ville le 04 MAI 2026

Fait à GRAVELINES, le 04 MAI 2026  
Le Maire,



Bertrand RINGOT